

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité envi	ronnementale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
31/08/2021	01/09/2021	f09321p0259
CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF	1 ledituló du	
Aménagement pour l'électrification du dé	1. Intitulé du proje	
o a a a a a a a a a a a a a a a a a a a	por bus de la Rose Sulface	
2 Identification d		
2.1 Porsonne physicus	(ou des) maifre(s) d'ouvrage	ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom		
	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	REGIE DES TRANSPORTS MET	ROPOLITAINS
Nom, prénom et qualité de la personne	LAURENCE HEMERIT, DIRECTE	ICE DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
habilitée à représenter la personne morale		- I WIN WISTING OF GREE
RCS / SIRET 0 5 9 8 0 4 0	6 2 0 0 0 8 7 F	orme juridique EPIC
Joiane	z à votre demande l'annex	co obligatoire voi
3. Categorie(s) applicable(s) du tablec	iu des seuils et critères annexe	à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
	amensionnement correspond	ant au projet
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du proje	t au regard des seuils et critères de la catégorie
30°	Installation our ombribes allum	ques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	mistaliation sur ombrieres d'une	e puissance supérieure à 250 kWc
	TO SECURITY OF THE SECURITY OF	
	4. Caractéristiques générales	duprojet
Doivent être annexées au présent formul	gire les pièces épendés à lu	do projet
4.1 Nature du projet, y compris les éventu	iele travaux de démellite	obrique 8.1 du formulaire
Le projet consiste en:	reis iravaux de demolition	
-La démolition du hall de remisage existant	Occupant les 2/3 de la surface	de remisage actuel, pour le remisage des 225 bus "
-La conception, réalisation et exploitation/n	naintenance des infrastructures	techniques et équipements permettant la charge
Le projet prevoit la construction de 15 locat MVa chacune.	ıx transformateurs chacun de p	uissance 2 MVa, alimentés par 2 arrivées Enedis de 10
ombrières couvrent chaque travée de remis	age et sont installées sur des el	voltaiques sur l'aire de remisage des bus. Les narpentes métalliques fixées sur des mâts aciers. Les
couvertures sont constituées de panneaux	photovoltaigues inclinés	iai perites metalliques fixees sur des mâts aciers. Les
		*

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les principaux objectifs du projet sont:

- D'adapter son dépôt pour le renouvellement progressif de sa flotte de bus thermiques par des bus électriques dans le cadre de la transition énergétique
- De favoriser l'implantation de production d'énergie renouvelable sur le territoire. Les ombrières photovoltaiques produiront environ 3000 MWh/an pour une surface projetée au sol estimée de 13200 m².

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux se décomposera en plusieurs phases pour permettre de maintenir le site en exploitation.

Les différentes phases du projet permettront de:

- Démolir le hall de remisage et évacuer les déchets engendrés dans la filière de traitement adaptée
- Préparer le terrain et mettre en place les éléments de sécurité (signalisation de chantier, barrières, etc.)
- Réaliser un nouveau réseaux d'eaux pluviales, dirigées vers le séparateur hydrocarbure existant
- Réaliser les fondations et systèmes de fixation pour le montage des structures porteuses
- Réaliser les locaux techniques et réseaux associés
- Rénover la chaussée
- Mettre en place les équipements électriques, et installer les cheminements et câblages pour leur alimentation
- Monter les panneaux photovoltaiques sur les ombrières
- Réaliser le marquage au sol et la signalisation de la zone
- Raccorder les réseaux, tests et mettre en services les installations

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entreprise en charge de l'exploitation/maintenance du projet aura pour objectifs de:

- Assurer une disponibilité maximale des installations
- Garantir un entretien préventif des installations
- Permettre de maintenir un niveau de performance optimal
- Etre réactif pour garantir une continuité de service et le maintien des paramètres de fonctionnement
- Réaliser les prestations en tenant compte des exigences de sureté et de sécurité

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité environnem Le site a été l'objet d'une demande d'a projet de réaménagement des ateliers	entale devra être jointe au(x) dossi utorisation d'exploiter au titre de la re	t-il été ou sera-t-il soumis ? er(s) d'autorisation(s). églementation des ICPE, en 2018 dans le cadre du
Le site fera l'objet d'une déclaration au Accumulateurs électriques (ateliers de	titre de la réglementation des ICPE, r	rubrique 2925-2 de la nomenclature des ICPE:
		tion - préciser les unités de mesure utilisées
Grand	leurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de remisage : 19 800 Puissance d'un local transformateur: 2 Puissance d'un chargeur lent: 100 Surface des ombrières projetée au sol: Puissance installée estimée: 2.7 Production annuelle moyenne d'électri		m² MVA kW m² MWc MWh/an
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)		
d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 4 3 ° 2 0 ' 2 7 " N. Lat. 0 5 ° 2 5 ' 5 1 " E
3 rue Paul Langevin, 13013 Marseille	Pour les catégories 5° a), 6° a), bet c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:	
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre pindiquez à quelle date il a été autores.	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d t les rojet et	
malquez a quelle dale il a ele autol	ise (

1

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	0	ui N	trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire on Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	е] [2	
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Installation située sur le territoire de la commune de Marseille, à environ 6km du littoral
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation nalieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du pruit, arrêté ou le cas echéant, en cours l'élaboration ?	X		Commune de Marseille couverte par le plan de prévention du bruit dans l'environnement des Bouches du Rhone 2016 et ar le plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Métropole Marseille Provence 2010
eans un bien inscrit au atrimoine mondial ou sa one tampon, un nonument historique ou es abords ou un site atrimonial remarquable ?		X	
ans une zone Imide ayant fait l'objet Une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Marseille est couverte par le PPRT d'Arkema Saint Menet, approuvé en 2014. Le projet n'est pas inscrit dans le périmètre de ce PPRT. La commune de Marseille est couverte par un PPR Mouvements de terrains, approuvé en 2002, un PPR Retrait-gonflement des argiles, approuvé en 2012, et un PPR Inondation approuvé en 2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		\boxtimes	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Incid	ences potentielles	0	Ji No	n De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
kessou(Ces	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Les matériaux excédentaires seront issus de la démolition et du terrassement en phase travaux. Ils seront éliminés dans les filières appropriées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		\boxtimes	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un nabitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		L'installation se trouve en zone d'aléa faible concernant les retraits- gonflements d'argiles et en zone de sismicité 2 (faible). Elle est également concernée par le PPR Mouvements de terrains de la commune de Marseille.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes		Eclairage extérieur de la zone remisage
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Rejets aériens liés au trafic routier tant que le site accueille des bus thermiques (jusqu'en 2030)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		Les eaux pluviales et de ruissellement seront collectées et traitées
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

Patrimoino /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×	
approuvés	ences du projet identi ? Non X Si oui, décriv		cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décr		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

né	Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les et gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join e annexe traitant de ces éléments) : 7. Auto-évaluation (facultatif)	ffets
Au	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
Au	regard des informations fournies dans le présent formulaire, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluat	tion
	vironnementale. En effet, le projet de modification n'induit pas d'augmentation significative des impacts sur le voisinage e Environnement	et
ENTERNA		
	8. Annexes	
8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	\boxtimes
	paysage lointain; Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	
4	7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	
5	plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	\boxtimes
	complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
,	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est	
6	susceptible d'avoir des effets.	

		Objet	
CONTRACTOR SE			
	9. E	ngagement et signature	
ertifie s	9. E ur l'honneur l'exactitude des renseigne		